TOPO
Journal syndical

Vol. 17 | N° 17 | Le mardi 20 décembre 2016

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

LE SEPÎ VOUS SOUHAITE DE

JOYEUSES FÊTES

ET UNE BONNE ANNÉE 2017

Le temps des fêtes est une période de réjouissance, mais aussi un moment pour se reposer, se distraire, faire le plein et profiter des joies simples de la vie.

Au nom de toute l'équipe du SEPÎ, recevez nos vœux les plus chaleureux pour le temps des fêtes et que la nouvelle année vous apporte paix et sérénité.

L'équipe du SEPÎ

INFO | DÉPART D'UNE CONSEILLÈRE

Nous tenons à remercier madame Maya Gagnon, conseillère, pour son précieux travail au SEPÎ. Elle nous quitte pour faire sa place à l'APPM, nos voisins. Même si son séjour a été de courte durée, elle laisse sa marque au SEPÎ, soit sa bonne humeur et son professionnalisme. C'est avec regrets que nous la voyons partir et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

■ Thérèse Prinos | thereseprinos@sepi.qc.ca

ASSURANCES COLLECTIVES

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2017

Contrat 9995 - Fédération autonome de l'enseignement

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS [1]

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01-01-2016	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01-01-2017 [2]				VARIATION
Vie de base de l'adhérent - *1er 10 000 $ obligatoire avec droit de retrait* (selon le montant d'assurance)						
- 10 000 $	0,47 $	0,42 $				**- 10,6 %**
- 25 000 $	1,18 $	1,05 $				
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - *Facultative* (par famille)	0,79 $	0,70 $				**- 11,4 %**
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1000 $ d'assurance)		HOMME		FEMME		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans	--	0,020 $	0,034 $	0,008 $	0,017 $	**0 %**
- 30 à 34 ans	--	0,020 $	0,034 $	0,008 $	0,017 $	
- 35 à 39 ans	--	0,028 $	0,039 $	0,013 $	0,017 $	
- 40 à 44 ans	--	0,041 $	0,064 $	0,017 $	0,026 $	
- 45 à 49 ans	--	0,068 $	0,106 $	0,026 $	0,043 $	
- 50 à 54 ans	--	0,111 $	0,167 $	0,064 $	0,095 $	
- 55 à 59 ans	--	0,180 $	0,274 $	0,095 $	0,146 $	
- 60 à 64 ans	--	0,334 $	0,437 $	0,146 $	0,223 $	
- 65 à 69 ans	--	0,473 $	0,618 $	0,206 $	0,316 $	
- 70 à 74 ans	--	0,588 $	0,770 $	0,257 $	0,392 $	
- 75 ans et plus	--	1,268 $	1,659 $	0,553 $	0,846 $	
Salaire de longue durée - *Obligatoire* (en % du salaire annuel)	0,824 %	0,881 %				**+ 6,9 %**
Assurance maladie - *Obligatoire*						
- Maladie 1						
Individuelle	34,16 $	35,79 $				**+ 4,8 %**
Monoparentale	49,88 $	52,26 $				
Familiale	82,16 $	86,09 $				
- Maladie 2						
Individuelle	45,70 $	47,88 $				**+ 4,8 %**
Monoparentale	68,89 $	72,19 $				
Familiale	111,75 $	117,10 $				
- Maladie 3						
Individuelle	60,53 $	63,42 $				**+ 4,8 %**
Monoparentale	91,04 $	95,39 $				
Familiale	145,12 $	152,06 $				

© Source : Samson Groupe Conseil inc.

[1] *La taxe de vente du Québec de 9% doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.*

[2] *Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.*

DERNIER RAPPEL | FORMATION SEPÎ – RETRAITE

En septembre, lors de la parution de notre calendrier de formations 2016-2017, nous avons annoncé une formation retraite pour ceux qui sont à plus ou moins cinq ans de cette étape de la vie. Dans une ambiance décontractée, cette formation de base est dispensée par notre conseillère Catherine Faucher, dans les locaux du SEPÎ, entre 16h30 et 18h30. Nous sommes à minuit moins cinq de la séance prévue pour le 12 janvier 2017 et nous constatons qu'il nous reste une dizaine de places. Faites vite!

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site web au www.sepi.qc.ca en cliquant sur l'onglet *Agenda* puis *Formations,* ou en nous écrivant à courrier@sepi.qc.ca, ou en nous téléphonant au 514-645-4536 d'ici le 22 décembre 2016. Prenez note qu'un léger goûter sera servi.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

INFO | REVUE *À BÂBORD!*

(Une copie a été déposée dans votre salle de profs…)

© À bâbord!

Décembre tire à sa fin... un long congé point enfin à l'horizon… Ça tombe bien, le numéro 67 de la revue *À bâbord!* saura répondre aux besoins de lecture intelligente qui ne manqueront pas de se manifester après maints banquets gargantuesques suivis de soirées trop bien arrosées.

Une toujours pertinente chronique éducation de Normand Baillargeon sur la douance commence le menu. Fanny Theurillat-Cloutier, professeur de sociologie au Cégep Marie-Victorin, vous sert un article intitulé *La pathologie managériale* dans lequel elle questionne la proposition de la ministre David à l'effet de créer de nouvelles structures et de revoir la réglementation régissant les établissements collégiaux. Gabriel Martin vous offre la seconde partie d'un entretien avec Monique Béchard: *Pour l'instruction des filles*. Le dossier du mois, *Racisme au Québec: au-delà du déni,* vous permettra de vous immerger complètement dans ce sujet d'une criante et malheureuse actualité.

Cela et bien d'autres choses encore! Rien de très léger, non, mais parfois il fait grand bien de se muscler les neurones entre deux tchin tchin… Bonne lecture des fêtes!

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

Qu'avez-vous manqué dans la version web du TOPO?

www.sepi.qc.ca

Semaine du 13 décembre 2016:

- Bonnes pratiques administratives
- Écho du conseil des personnes déléguées du 8 décembre 2016
- Mesures EHDAA: sommes allouées à la libération pour les plans d'intervention
- *La Capitale* - Votre garantie d'assurance voyage

INFO | INFORMATIONS SUR LA RETRAITE

Le mot retraite évoque chez certaines personnes l'image d'un décor enchanteur tel une plage paradisiaque où il fait bon vivre et se reposer après des années de dur labeur. Pourtant, malgré le travail acharné, ce ne sera malheureusement pas le quotidien de la majorité des gens. Planifier le plus tôt possible en carrière est probablement la meilleure façon de se rapprocher de l'image de soi les deux pieds dans le sable chaud, avec comme panorama la mer azur et les palmiers.

La planification passe par la compréhension du régime et par l'information. Alors, voici quelques informations qui pourront vous guider dans votre processus de planification.

En juin dernier, à la suite de la signature de la convention collective, voici les modifications qui ont été apportées au RREGOP, soit le régime qui devrait constituer la majeure partie de votre rente si vous faites carrière dans la fonction publique.

Les critères d'admissibilité à la rente immédiate sans réduction :

- Passage du critère d'âge de 60 ans à 61 ans;
- Ajout d'un nouveau critère : le facteur 90 (âge + service pour l'admissibilité à la rente = 90 [minimum 60 ans d'âge]);
- Entrée en vigueur : **1er juillet 2019.**

Le taux de réduction due à l'anticipation de la rente immédiate :

- Le taux passera de 4% à 6% par année d'anticipation;
- À compter du **1er juillet 2020**.

Le nombre maximal d'années de service pour le calcul de la rente :

- À compter du 1er janvier 2017, le nombre maximal d'années de service augmentera graduellement d'une année par année, pour atteindre 40 au 31 décembre 2018. Ainsi, vous pourrez recevoir une rente correspondant à un maximum de 80% de votre salaire admissible moyen le 1er janvier 2019.

Par ailleurs, l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2014 a été rendue publique et le régime serait en excellente santé financière. Cela fait en sorte que pour chacune des années 2017, 2018 et 2019, les taux de cotisation des participants vont diminuer légèrement et non augmenter. Dès le début de janvier, vous pourrez constater sur vos payes que le taux de cotisation au RREGOP qui était de 11,12% pour 2016 sera réduit à 11,05% pour 2017. Il est à prévoir aussi que le taux diminuera pour 2018 et 2019 également. En 2018, il passera 10,97%, puis, à 10,88% en 2019.

Une formation SEPÎ sera donnée le 12 janvier 2017 pour laquelle il reste encore quelques places. Inscrivez-vous !

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

AGENDA

FORMATION

*** INSCRIPTION NÉCESSAIRE ***

>> Le jeudi 12 janvier 2017 à 16h30 : formation sur la retraite

Pour qui ? Tous les enseignants, mais plus spécifiquement à ceux qui sont entre 5 et 7 ans de leur retraite.

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> CHANGEMENT DE DATE
Le mardi 24 janvier 2017 de 16h à 20h : conseil des personnes déléguées (CPD) à l'*Église Notre-Dame d'Anjou*

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TOPO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca